

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 juillet 2011 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Marc Bachand
M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Stéphane Beauchemin

Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

87-07-2011

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Questions de l'assemblée;
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
7. Règlement 271-2011 modifiant le règlement G-100 de la municipalité du Canton de Roxton;
8. Nomination d'un(e) représentant(e) sur le comité d'encadrement régional (CER);
9. Colloque 2011 ADMQ – 1^{er} septembre 2011;

10. Liste des comptes;
11. Divers :
 - 11.1. Pacte rural rural - demande de projet préliminaire pour Les Loisirs de Roxton Falls inc – Achats d'équipements d'entretien;
12. Rapport des comités;
13. Correspondance;
14. Questions de l'assemblée;
15. Levée de l'assemblée.

88-07-2011

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

89-07-2011

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.

Adoptée

90-07-2011

6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.

Adoptée

91-07-2011

7. **Règlement 271-2011 modifiant le règlement G-100 de la municipalité du Canton de Roxton**

Province de Québec
MRC d'Acton
MUNICIPALITÉ DE ROXTON

Préambule

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Roxton a adopté, le 12 janvier 2009, le règlement général numéro G-100 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement général afin de revoir le nombre maximum de chiens pouvant être gardés sur une même propriété ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par M. Stéphane Beauchemin lors d'une séance du conseil tenue le 2 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par: M. Stéphane Beauchemin,
appuyé par: Mme Diane Ferland
et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule «Règlement numéro 271-2011 modifiant le règlement général numéro G-100 de la municipalité de Roxton».

Article 2 Préambule

Le préambule du règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 3 Nombre de chiens

La sous-section 2 du chapitre XI du règlement général numéro G-100 est modifiée de la façon suivante :

1. Le libellé de l'article 218 est remplacé par le suivant :

Article 218 OMIS

2. Le libellé de l'article 220 est remplacé par le suivant :

Article 220 Sauf dans le cas d'un chenil ou d'une exploitation agricole, il est défendu au propriétaire, au locataire ou à l'occupant d'un bâtiment ou d'un logement de garder sur une propriété, dans un bâtiment, un logement ou une dépendance plus de deux (2) chiens.

Comme mesure transitoire, le propriétaire, locataire ou occupant d'un bâtiment ou d'un logement qui possédait, avant la date d'entrée en vigueur du présent règlement, un nombre de chiens supérieur à celui mentionné au présent article conserve le droit de garder ce ou ces chiens jusqu'au décès, la vente ou la donation de cet animal ou ces animaux.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Roxton, le 4 juillet 2011.

Stéphane Beauregard
Maire

Denyse Viens
Directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim

92-07-2011

8. **Nomination d'un(e) représentant(e) sur le comité d'encadrement régional (CER)**

CONSIDÉRANT QUE M. Jacques Pineault qui était représentant sur le comité d'encadrement régional pour la municipalité du Canton de Roxton a démissionné de ce poste;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Marc Bachand,
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseiller de nommer Monsieur Roland Seyer à titre de représentant de la Municipalité du Canton de Roxton au sein du comité d'encadrement régional (CER).

93-07-2011

9. **Colloque 2011 ADMQ – 1^{er} septembre 2011**

Il est proposé par M. Marc Bachand,
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Mme Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à assister au colloque de l'ADMQ qui se tiendra le jeudi 1^{er} septembre prochain à Upton. Que tous les frais encourus par ce colloque soient à la charge de la municipalité.

Adoptée

94-07-2011

10. **Liste des comptes**

Salaires nets mois de juin 2011 incl. rémunération des élus	10 431.11\$
Receveur général du Canada - D.A.S. juin 2011	1 303.72\$
Revenu Québec - D.A.S. avril-mai-juin 2011	9 030.74\$
France Rochette - entretien ménager	230.00\$
Poste-Canada - publipostage écho des chutes	118.82\$
Mégaburo inc. - lecture de compteur	90.24\$
Raymond Girardot inc. - quincaillerie	195.14\$
Denyse Viens - remboursement frais de déplacement	125.00\$
Visa Denyse viens - hébergement congrès	693.51\$
Papeterie La Liberté inc. - fourniture de bureau	68.72\$
FQM - 2 inscriptions au congrès 2011	1 424.06\$
Stéphane Beauregard - frais de déplacement	18.00\$
Les pétroles Coulombe & fils inc. - diesel	192.44\$
E. Côté et Fils inc. - drain 4" 100 pieds et quincaillerie	78.32\$
Dépanneur les frères Claude inc. - essence	211.88\$
Excavation Yanick Cabana - réparation ch. Laprade	136.71\$
Napa Pièces d'auto Acton Roxton inc. - Batterie camion	161.02\$
Excavation Yanick Cabana – travaux Rang 9, ch. de la Grotte	8 339.31\$
Daniel Ferland - pont Laprade, 6e rang , Q- Auger ch. Laprade	3 046.33\$
Sani-Éco - ordures juillet 2011	6 686.92\$
Sani-Éco - conteneur 12 verges	535.45\$
Municipalité du Village de Roxton - 2e versement PR	6 618.35\$
Municipalité du Village de Roxton - PR mai et juin 2011	622.35\$
E. Côté et fils inc. - quincaillerie	2.03\$
Fonds de l'information foncière - mutation	6.00\$
Yannick Cabana - retenue travaux du 8e rang	3 110.30\$
Somavrac c.c. Inc. - chlorure de calcium	15 636.21\$
Cimon Bouchard inc. - réparation climatiseur niveleuse	166.42\$
E. Côté et Fils inc. - quincaillerie	11.37\$
Régie inter. protection contre les incendies - 3e versement	25 454.17\$
Mun. Village de Roxton Falls –réseau égout 2011	3724.00 \$
ADMQ Zone Valmont – inscription colloque 2011	100.00 \$
Cooptel	224.69 \$
Hydro-Québec - éclairage des rues	196.26\$
Bell Mobilité – juillet 2011	85.14
TOTAL :	99 074.73\$

Il est proposé par M. Marc Bachand
appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que ces comptes soient payés et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Denyse Viens, secrétaire-trésorière par intérim, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

95-07-2011

11.1 **Pacte rural local – demande de projet préliminaire pour Les Loisirs de Roxton Falls inc.– Achats d'équipements d'entretien**

CONSIDÉRANT QUE Les Loisirs de Roxton Falls inc. a déposé un projet préliminaire dans le cadre du pacte rural local et que cela consiste à l'achat d'un tracteur et d'une traceuse de lignes pour les terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée aux deux municipalités du Canton de Roxton et du Village de Roxton Falls est de l'ordre de 3 765.90 \$, soit 1 882.95 \$ pour chaque municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
il est proposé par M. Conrad Daviau,
appuyé par M. Stéphane Beauchemin
et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité est d'accord avec ce projet et qu'elle appuie la demande des Loisirs de Roxton Falls inc.

Adoptée

13. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la correspondance reçue.

96-07-2011

14. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Marc Bachand
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 06.

Adoptée

Stéphane Beauregard
Maire

Denyse Viens
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauregard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.
